



HAL
open science

La généalogie des langues africaines à l'épreuve du contact: L'exemple du songhay au croisement de l'histoire, de la sociologie et de la linguistique

Robert Nicolai

► To cite this version:

Robert Nicolai. La généalogie des langues africaines à l'épreuve du contact: L'exemple du songhay au croisement de l'histoire, de la sociologie et de la linguistique. Deutscher Orientalistentag, Sep 2007, Freiburg im Breisgau, Allemagne. <hal-05253068>

HAL Id: hal-05253068

<https://hal.science/hal-05253068v1>

Submitted on 13 Sep 2025

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



HAL Authorization

La généalogie des langues africaines à l'épreuve du contact: L'exemple du songhay au croisement de l'histoire, de la sociologie et de la linguistique

Robert Nicolai

Présentation faite au ‚Deutscher Orientalistentag‘ (24-28 sept. 2007 Freiburg im Breisgau).

Le texte fait le point et illustre la difficulté qu'il y a à remettre en question une hypothèse dès lors qu'elle est admise par le mainstream de la recherche dans le domaine qui est le sien. Le texte prend pour appui sur la question du songhay et fait un historique de la question.

I. Les avancées.

Historique.

L'hypothèse du rattachement généalogique du songhay au nilo-saharien date de 1963 (Greenberg : 1963) ; très tôt, elle a été contestée (Lacroix : 1969) puis elle a été controversée et remise en question sur la base de travaux comparatifs (Nicolai : 1990) dans le même temps que se développaient des études extensives visant à établir une sous-classification des langues à l'intérieur de la famille nilo-saharienne (Bender : 1995 et Ehret : 2001). Ces travaux, sans s'intéresser au détail de la question songhay, tendaient à confirmer son apparentement nilo-saharien par le fait même qu'ils ne le remettaient pas en question et qu'ils construisaient une arborescence « globale » au sein de laquelle il trouvait sa place. En effet, Bender et Ehret se réfèrent tous les deux au modèle de la filiation généalogique et partagent les mêmes assumptions sur l'existence d'une famille des langues nilo-sahariennes (tout particulièrement Ehret). Confortant les positions de Greenberg ils ont retenu le classement des langues songhay dans cette famille nilo-saharienne, bien qu'en les situant à des places différentes dans les arbres généalogiques qu'ils ont construits. Leurs méthodes de travail sont différentes : *mass-comparison* et *isoglosses* pour Bender, *correspondances* et *reconstructions* pour Ehret. A partir de là, on pourrait penser que la question est définitivement réglée puisque deux approches de longue haleine, conduites indépendamment, bien qu'elles ne parviennent pas à placer le songhay à un même embranchement dans leurs sous-classifications, le reconnaissent cependant comme membre de la famille/phylum nilo-saharienne ! Or, cela n'est pas le cas.

La mise en question de l'hypothèse nilo-saharienne.

En s'intéressant au détail des preuves empiriques retenues dans les synthèses de Bender et de Ehret pour soutenir l'hypothèse nilo-saharienne du songhay, le dernier travail en date (Nicolai : 2003) a remis en question l'ensemble des résultats que ces deux auteurs ont proposé en ce qui concerne le songhay. Cela s'est fait en trois étapes.

1. *Remise en question de la validité de l'hypothèse nilo-saharienne* : on a pu montrer que les données et les arguments retenus pour affilier le songhay au nilo-saharien ne résistent pas à la critique et ne sont pas acceptables en raison de la faiblesse de leur qualité empirique et de leur non-conformité aux exigences théoriques auxquelles ils sont censés souscrire. La conséquence en est la nécessité de rejeter l'hypothèse nilo-saharienne.
2. *Recherche lexicale*. Celle-ci s'est orientée dans une direction inattendue : les langues afroasiatiques. En effet, pour un nombre très important des unités que Bender et Ehret avaient sélectionnés pour établir la « preuve » d'un apparentement au nilo-saharien, mais aussi pour beaucoup d'autres unités lexicales, il est / semble

possible (contre toute attente !) de reconnaître une origine sémitico-berbère. Cette reconnaissance n'est pas toujours immédiate car ces lexèmes ont subi une importante usure phonétique mais il n'est pas très difficile de les identifier en tenant compte de quelques régularités élémentaires de transposition entre des structures phonétiques de type mandé et des structures phonétiques de type sémitique ou berbère. Précisons qu'il ne s'agit pas là d'un lexique marginal puisque cela concerne le vocabulaire central de la communication ordinaire et des champs lexicaux entiers¹ et sémantiquement stratifiés.

3. *Prise en considération de la parenté typologique qui existe entre langues mandé et songhay*² : cette parenté est fondée sur un isomorphisme important aux plans morphosyntaxique (formation des mots, organisation des syntagmes, structure des énoncés) et phonologique (traits partagés comme la défektivité dans l'ordre des consonnes labiales et défektivité de /r/). Toutefois, l'isomorphisme phonologique songhay-mandé va au-delà de ces deux caractères et il concerne la typologie globale du système dans une aire qui partage en deux l'espace mandé, regroupant les langues songhay et les langues mandé dites du nord-ouest face aux langues mandé de l'est.

Que conclure ?

Pour résumer, corrélativement à la critique détaillée des données susceptibles de justifier un rapprochement avec le nilo-saharien :

- 1) Une étude comparative du lexique a permis de réorienter le questionnement sur l'apparentement du songhay vers le domaine afroasiatique sur la base de l'analyse de son vocabulaire, mais *sans qu'il soit envisagé de le situer dans un rapport généalogique avec les langues de cette famille.*
- 2) Parallèlement, la présence de l'isomorphisme morphosyntaxique et phonologique songhay-mandé a pu être mis en rapport avec l'hypothèse de la constitution du songhay.

A partir de là, un questionnement sur les rapports, culturels, politiques, économiques, etc. qui pourraient avoir existé entre des populations qui ont « constitué » le songhay – ou plutôt un proto-songhay – et des populations orientales n'est certainement pas sans signification.

De tels résultats et une telle approche empirique, liés au développement d'une réflexion générale sur la dynamique des langues, pourrait / devrait introduire à ce qu'il faudrait appeler une *archéologie linguistique et lexicale* qu'il conviendrait de correctement documenter et de rendre disponible à toutes fins utiles. Elle serait orientée à la fois vers

- 1) *l'approfondissement des principes d'analyse et des méthodologies de découverte,*
- 2) *une modification des présupposés théoriques concernant l'évolution et la genèse des langues,*

¹ Soit donc tout autre chose que le stock des emprunts arabes « culturels » plus ou moins répertoriés dans les langues africaines de la région ! Une réflexion méthodologique a aussi été développée en rapport avec cette recherche, et il importe d'en tenir compte dans l'évaluation des résultats obtenus.

² Cf. Greenberg (1963) (langues SOV *versus* SVO), Heine (1975) (appartenance au 'type B') etc.

- 3) un *succédané de philologie* sans lequel je ne vois pas comment l'on pourrait construire autre chose que des édifices précaires et des raisonnements spécieux.

L'hypothèse du contact des langues.

La question des types d'apparement est alors explicitement posée, et la nouvelle hypothèse de travail que j'ai avancée est la suivante : *le songhay représenterait une évolution résultant d'un contact intense entre des populations qui parlaient une variété de mandé et qui utilisaient probablement aussi une forme de lingua franca 'berbère-arabe', ou une forme de berbère très influencée par l'arabe.* Pour des raisons historiques et sur la base de quelques comparaisons morphologiques et structurales, on suppose – pour l'instant – que la variété de mandé en question pourrait avoir été proche de celle qui a conduit au soninké actuel.

Quant à la nature linguistique de ce que je désigne par '*berbère-arabe*', elle reste à établir – à supposer que ce soit possible – par une étude fine des données lexicales disponibles. Je précise ici que, compte tenu de l'importance des emprunts arabes en berbère, compte tenu également de l'absence de travail sur la profondeur historique dans ce domaine et compte tenu de l'orientation des hypothèses de travail retenues, je retiens, dans un premier temps, cette désignation composée et globalisante qui subsume sans les détailler l'ensemble des rapprochements lexicaux introduits avec le berbère et avec le sémitique (ceux avec le berbère étant les plus nombreux). Il n'est pas nécessaire de supposer une variété stabilisée et figée, il peut très bien ne s'agir que d'une forme simplifiée, variable, évolutive, mais dont la nécessité se serait imposée parmi les populations en contact avec le monde berbère ancien.

Cette forme véhiculaire '*berbère-arabe*' aurait alors eu une action modificatrice importante sur la variété de mandé propre à ces populations, au point de conduire à ce qui pourrait être interprété comme un procès de relexification, et le songhay se serait alors constitué *sur la base d'une formation mixte.*

Autrement dit, la nouvelle voie à explorer suppose que le songhay (donné comme le résultant de la transformation d'une variété de mandé que ses locuteurs auraient relexifié à travers leur contact avec les populations arabo-berbères avec lesquelles ils entretenaient des rapports) correspond à une évolution non-linéaire dans laquelle *plusieurs sources linguistiques interfèrent* et pour laquelle *la notion de 'généalogie' n'a pas de sens* dans son acception traditionnelle.

Le statut de grand véhiculaire qui a caractérisé le songhay, la diversité anthropologique des populations qui l'emploient, la cohérence de cette réalité avec ce que l'histoire nous permet de savoir du monde médiéval africain sont des indices qui contribuent à appuyer cette hypothèse.

L'état de la question.

Toutefois, rendu à cette étape, le travail d'analyse est loin d'être achevé. Au départ, on retient simplement ici l'idée qu'il faut envisager de reconsidérer les faits songhay selon *d'autres modalités* fondées sur *d'autres postulats théoriques* que ceux d'une dérivation généalogique simple.

Au plan linguistique :

Si, face à la faiblesse des arguments pour son rattachement au nilo-saharien, l'hypothèse de l'émergence du songhay en tant que résultante d'un contact régional commence à être prise en considération ;

si la présence importante d'un lexique potentiellement arabo-berbère dans le vocabulaire de base commence ainsi à être reconnue, quand bien même des contestations surgissent à propos de telle ou telle unité lexicale ;

si l'existence de rapprochements structuraux avec le mandé ne sont pas contestés aujourd'hui, même si certains considèrent qu'ils sont trop généraux et trop aréaux pour être utiles.

Il ne s'avère pas pour autant que l'hypothèse que j'ai avancée soit la meilleure explication possible : les conclusions que l'on peut tirer des constats empiriques peuvent être très variées.

En tout état de cause, dans le domaine de l'avancée des hypothèses, on distinguera trois niveaux :

- 1) celui de son énoncé,
- 2) celui de sa légitimation,
- 3) celui de sa stabilisation / confirmation / infirmation.

Bien évidemment, il ne suffit pas *d'énoncer* une hypothèse, il faut la documenter, la mettre à l'épreuve, la confronter à des réalités susceptibles de la renforcer ou de l'infirmier. Pour cela, des recherches demandent à être engagées sur trois plans :

- linguistique,
- historique
- typologique.

En l'état, mon hypothèse ne correspond qu'au deuxième niveau. A partir de là, deux étapes minimales ont été franchies.

La première (qui concerne très précisément le domaine songhay) peut se résumer en cinq points, on admet désormais que :

- 1) Le songhay n'est pas probablement pas ce qu'on a pensé qu'il était.
- 2) Quelle que soit sa genèse, il est fortement marqué par le contact.
- 3) Il partage un nombre important de caractères typologiques qui se retrouvent dans les langues mandé.
- 4) Il possède un important lexique susceptible d'être rapproché du domaine berbère et sémitique.
- 5) L'importance de ces rapprochements lexicaux va largement au-delà de ce qu'on avait reconnu jusqu'alors.

La seconde (plus générale) se réduit aux deux commentaires suivants, on reconnaît désormais que :

- 1) Dans les tentatives pour rendre compte des dynamiques des langues et de leurs évolutions, la question du contact n'est plus considérée comme marginale.
- 2) Une réflexion sur l'évolution des langues s'engage aujourd'hui, qui conduit à restructurer le champ théorique et les présupposés qui président à leurs descriptions.

Il importe donc désormais d'aller plus loin. De ne pas s'en tenir à l'étape de la légitimation de l'hypothèse – qui non seulement ne résout aucune question mais encore, ne peut que scléroser la recherche si elle reste en l'état. Il faut se donner les moyens d'engager la recherche pour aller vers sa stabilisation / confirmation / infirmation.

Et cela passe par :

- 1) un approfondissement des travaux de terrain,
- 2) la considération des autres hypothèses produites,
- 3) l'analyse et la prise en compte des critiques avancées.

Face à mon hypothèse qui, bien évidemment, met à la fois l'accent sur une *dynamique de contact* et un *procès de 'constitution de langue'*, d'autres auteurs suggèrent en tant qu'hypothèse alternative, la possibilité 'logique' que je n'ai pas retenue : celle qui postule que *le songhay pourrait être dérivé d'une langue saharienne ou d'une langue isolée plus ou moins résiduelle qui, au contact du mandé, aurait acquis les caractères typologiques qu'elle partage avec lui et, corrélativement, aurait emprunté un fort pourcentage de lexique arabo-berbère ; lui donnant la forme qui est aujourd'hui la sienne.*

L'intérêt de cette hypothèse qui met aussi l'accent sur le contact, tout en privilégiant l'idée plus traditionnelle de la modification de la forme d'une entité linguistique préalable à travers le contact, est qu'on expliquerait alors la spécificité du songhay en évitant de renvoyer son émergence à une « création mixte ». Pourquoi pas.

Mais, afin de donner corps à un tel énoncé qui, avant l'étude des empiricités susceptibles de le justifier, est tout aussi vraisemblable que ceux que j'ai avancés, il importe d'entreprendre la ré-analyse détaillée du lexique songhay en rapport avec l'ensemble des ressources lexicales des langues régionales, afroasiatiques et non afro-asiatiques (ce qui revient à oeuvrer pour faire passer cette hypothèse d'un simple énoncé, vers un niveau qui conduirait à sa légitimation).

Qu'en est-il aujourd'hui ? La mise à l'épreuve de l'hypothèse sur le plan linguistique ne peut pas se contenter du rejet de l'inventaire des formes retenues pour assurer l'hypothèse de travail, que tel ou tel spécialiste fera à partir de la poignée d'entrées qui lui semblent être problématiques (généralement, le spécialiste a de grandes chances d'avoir raison sur les points qu'il critique) ; c'est de la prise en compte de l'ensemble des données – et à tout le moins d'une reprise de même nature que celle que j'ai effectuée à partir des travaux de Bender et de Ehret – et de la reprise globale d'une recherche en s'intéressant à la fois aux données empiriques qu'elle utilise, aux hypothèses théoriques qui sous-tendent son développement à la méthodologie qu'elle propose, aux problèmes qu'elle envisage de résoudre et, éventuellement, aux problèmes qu'elle occulte ou ignore. En analysant les outils spécifiques qu'elle propose pour parvenir à ses résultats et la façon dont elle se positionne par rapport aux problèmes posés, permettrait d'aller plus loin. Or, cela constitue un programme : la poursuite des travaux linguistiques ne peut aller au-delà de ce qui est avancé sans nécessiter la mise en place d'un programme de recherche à développer dans la durée, et un tel programme n'existe pas. Il devrait comporter une dimension de recherche empirique, mais aussi un volet théorique et un volet méthodologique.

De même, l'argument qui postule que les quelques 600 rapprochements retenus pour soutenir l'hypothèse de travail (et non pas pour la valider) pourraient être faits tout aussi bien à partir par la comparaison avec n'importe quel phylum, y compris trans-new-guinea³, demande à être vérifiée : la vérification serait, par exemple, la matérialisation de son contenu en tant que contre-preuve. Une comparaison songhay – trans-new-guinea, serait certainement plus valide que l'assertion de sa possibilité et, quel que soit le résultat obtenu, il conduirait à une avancée de la connaissance, soit sur notre faculté à construire des justifications empiriques fallacieuse, soit sur la valeur des résultats avancés.

³ Cf. Kossman : « it would be possible to find 400 items comparable to Songhay in almost any phylum of the world, and it is by no means evident that Afroasiatic would work better than, for instance, Trans-New-Guinea, Niger-Congo, or even Nilo-Saharan. This, of course, does not necessarily mean that the lead is false, and the materials provided are certainly an incitement to closer look at the question. (JALL 26-1:102).

Historique :

En prenant en compte les travaux conduits par les historiens sur l'Afrique de l'ouest et l'Afrique centrale. Même si ces travaux ne sont pas susceptibles de fournir une preuve directe pour « décider » de la constitution du songhay. En effet dans cette région, la recherche historique repose sur des sources peu nombreuses (généralement d'origine arabe), dont la fiabilité doit constamment être critiquée et qui demandent toujours à être interprétées et mises en relation avec des approches archéologiques, géographiques sans omettre – ce qui pose parfois, à juste titre, problème aux historiens – une attention au contenu des traditions orales.

Ainsi, la considération de la réalité historique de l'espace médiéval ouest-africain, qui n'a jamais sérieusement été introduite dans le débat linguistique concernant le songhay, peut désormais commencer à être abordée en attendant une reprise ultérieure du questionnement linguistique et faire l'impasse sur ces informations n'est pas acceptable. Grâce aux sources anciennes, aux travaux d'historiens, d'archéologues et de géographes, il est possible de se faire une idée de l'organisation sociale, politique et économique de cette région à cette époque.

A partir du 5^{ème} siècle, se développe l'Empire de Ghana, probablement dans la région des Lacs⁴, puis ensuite dans le sud-est de la Mauritanie (Kumbi Saleh), le sud-ouest du Mali et le nord du Sénégal. C'est un Empire fondé sur le commerce (cf. l'or). Il est envahi en 1078 par les Almoravides et disparaît au début du 13^{ème} siècle.

- 1) Le milieu du 11^{ème} siècle est celui de l'expansion des Almoravides (Confédération berbère Sanhaja) : ils sont connus des Européens pour avoir été assez puissants pour envahir l'Espagne mais leur pression sur le Ghana et sur Gao est certainement importante pour expliquer l'influence berbère sur le mandé et le songhay. Un peu moins d'un siècle plus tard, ils sont vaincus par les Almohades (un autre mouvement arabo-berbère musulman).
- 2) Après la disparition de l'Empire de Ghana se développe l'Empire de Mali dont l'apogée se situe aux alentours de 1300 : c'est l'époque du développement des grandes cités commerciales qui contrôlent le commerce transsaharien de l'or, du sel, des esclaves, etc. (Djenné, Tombouctou). La domination du Mali s'étend sur Gao et va jusqu'aux mines de Takedda.
- 3) A la fin du 14^{ème} siècle, des provinces vassales se rebellent, dont les Songhay, qui commencent à construire leur propre empire.
- 4) Les populations songhay, qui se seraient établis bien avant le 8^{ème} siècle dans la région de Gao deviennent indépendantes du Mali à la fin du 14^{ème} siècle. Leur Empire disparaît à la fin du 16^{ème} siècle, sous la poussée des armées marocaines et berbères.

Toutefois ces informations restent trop superficielles pour être très utiles et ne disent quasiment rien de l'Afrique intérieure (Bornou, Kebbi, etc.). Il faut s'intéresser davantage aux dynamiques sociales, culturelles, politiques et économiques de cette région. Deux auteurs contemporains sont importants pour cela :

- Mauny (1954), qui montre l'importance du commerce médiéval transsaharien : fonction commerciale du Sahara, routes caravanières ; place des grands royaumes, empires et des cités de la frange sahélienne dans l'économie et la politique de cet espace. Il suggère l'impact de « *la concentration d'éléments arabo-berbères, originaires du Maghreb en général, dans cette bande sahélienne relativement urbanisée [qui] va permettre la formation d'une société lettrée qui plantera, au sud du Sahara, mœurs, coutumes, lettres et arts du monde arabe qui sont diffusés de là, par l'exemple et le contact, dans les autres sociétés soudanaises* » (219) ;

⁴ Cf. D. Lange (2004) pour l'hypothèse concernant la région des Lacs.

- Lange (2004) qui, à travers l'exégèse et la critique des sources historiques, des travaux contemporains et des traditions orales, parvient à des hypothèses qu'il est intéressant de croiser avec celles que l'on peut proposer pour l'émergence du songhay. Lange prend en compte l'histoire des régions plus orientales (Bornou, Kebbi, etc.) et suggère en effet qu'il y aurait eu dès les 9^e, 10^e siècles une présence 'proto-songhay' d'origine probablement mandé (les Qanda) localisée très à l'est de l'implantation qui leur est traditionnellement reconnue. Ces Qanda auraient été présents à Gao⁵.

Typologique :

En s'intéressant à l'ensemble des langues du monde nées du contact, aux configurations linguistiques et anthroposociales susceptibles d'induire des formations de ce type. Cela peut permettre de mettre en évidence et de légitimer des *schémas de vraisemblance* et des *ordres de probabilité* concernant des types de transformation possibles sans impliquer toutefois qu'on suppose des déterminismes stricts entre l'émergence de telles ou telles formes de langues et les conditions socio-politiques et socio-historiques de leurs matérialisations.

Ainsi, une réflexion sur la typologie des langues nées du contact peut nous aider à ouvrir l'horizon des possibles. Ces langues sont aussi nombreuses et variées que les contacts et les situations socio-historiques qui les ont fait naître, il n'est donc pas évident et il est certainement trop tôt pour en dresser une typologie bien claire, toutefois les cas inventoriés peuvent être suggestifs. C'est un pas dans cette direction que je vais faire ici.

J'ai choisi l'exemple de la *media lengua*, que je vais présenter ici en raison de sa parenté formelle avec ce que l'on croit pouvoir dire de la constitution du songhay des points de vue structural et sociolinguistique, l'illustre. Elle est parlée en Equateur à la fois comme langue maternelle et comme langue seconde dans des communautés semi-rurales près de San Miguel de Salcedo (environ 5000 habitants) par des paysans acculturés, des tisserands et des travailleurs du bâtiment (environ 1000 locuteurs). Il s'agit d'une langue « mélangée » récente décrite par Muysken (1996). On suppose qu'elle est apparue entre 1920 et 1940. Selon Muysken, la quasi-totalité de sa structure morphosyntaxique est quechua (morphologie et ordre des mots), sa phonologie est aussi quechua (les formes espagnoles ont été adaptées phonologiquement au quechua) mais son lexique a fait l'objet d'une relexification quasi complète par l'espagnol. Confronté à cette réalité Muysken pose la question : « *Pourquoi les locuteurs quechua ont-ils relexifié leur langue et créé la media lengua ?* ». En effet, sa genèse n'ait rien à voir avec l'élaboration des pidgins car :

- c'est une langue vernaculaire qui n'est pas connue à l'extérieur de la communauté qui la parle, et elle n'est pas plus intelligible aux locuteurs espagnols qu'aux locuteurs quechua ;
- elle ne peut pas être considérée comme une étape dans l'apprentissage de l'espagnol puisque beaucoup de locuteurs de la *media lengua* parlent aussi l'espagnol ; par ailleurs on peut montrer qu'elle est stabilisée et différente d'une interlangue quechua-espagnole ;
- la *media lengua* et le foreigner talk espagnol ne partagent presque aucun trait structurel.

⁵ Cf. "From Ghana Mali to Songhay : the Mande Factor in Gao History", in, Lange : 2004, pp. 495-544. Corrélativement, ses analyses le conduisent à supposer que le Mali des Zarma, le Wagadou des Soninké et le Ghana de certains géographes arabes doivent être situés dans la région lacustre du Niger qui, contrairement à Koumbi Saleh (la région à laquelle on réfère traditionnellement l'Empire de Ghana) est très fertile, et de ce fait largement indépendante du commerce transsaharien. Donnent ainsi un support possible aux traditions orales concernant l'émigration des Zarma depuis la région des Lacs (Tendirma) vers Gao.

Muysken, se référant en arrière-plan à Le Page & Tabouret-Keller (1985), conclut en suggérant que la *media lingua* est née tout simplement parce que des indiens acculturés ne pouvaient s'identifier complètement ni avec la culture rurale traditionnelle quechua ni avec la culture urbaine espagnole. C'est-à-dire que dans cette émergence il n'y avait pas de besoin communicatif en arrière-plan, et que cette constitution était simplement soutenue par le besoin d'auto-identification des populations qui la parlent.

Recherche de possibles scénarii d'évolution.

Retour au songhay.

L'ensemble de ces hypothèses sur le passé, l'économie, le peuplement et la politique de cette région rend plus vraisemblable l'hypothèse de l'émergence du songhay en tant qu'entité linguistique dans la partie orientale de son espace géographique actuel, à partir d'une variété de mandé probablement peu éloignée du soninké de l'époque, et du contact avec les populations arabo-berbères *sanhaja* qui interagissaient avec les populations indigènes dans cet espace géographique. Le développement et la fonction véhiculaire de la langue dans l'espace occidental dérivant ensuite de l'évolution politico-économique de cette région⁶. Hypothèse qu'il faudra re-évaluer lorsque de nouveaux travaux linguistiques auront donné de nouveaux résultats.

Mis en rapport avec ces considérations sur l'histoire médiévale de l'espace sahélien, le détour par la *media lingua* devient intéressant parce que, si les travaux à venir continuent à mettre en évidence la nature foncièrement afroasiatique du fond lexical songhay alors nous nous trouv(er)ons formellement devant une configuration susceptible d'avoir quelques ressemblances avec celle qu'atteste la *media lingua* émergente. En effet, l'importance et la nature des rapprochements que nous pouvons faire aujourd'hui entre le songhay, le mandé et les langues berbères et sémitiques du contact rendent vraisemblable une hypothèse où le songhay – et très précisément ce que j'ai présenté comme le songhay A⁷ – aurait émergé non pas comme la stabilisation d'un pidgin né du besoin de communication dans un contexte d'échange poursuivi dans la durée entre les populations riveraines du Sahara (contexte qui toutefois ne peut pas ne pas avoir existé, tout au moins à une étape ultérieure (cf. l'hypothèse du songhay B) mais d'une configuration *qualitativement* de même nature que celle exemplifiée par l'émergence de la *media lingua* à partir du contact entre le quechua et l'espagnol. Dans les deux cas :

- nous avons dans un contexte plurilingue, une relexification et l'adaptation des mots d'une langue de contact à la phonologie d'une langue autochtone ;
- nous avons la conservation des caractéristiques morphosyntaxiques de la langue autochtone (morphologie et ordre des mots) ;
- la langue de contact relexifiante est politico-socialement dominante mais quasiment pas maîtrisée par les populations autochtones ;
- la langue autochtone a le statut d'un véhiculaire régional ;
- la langue de contact relexifiante est une grande langue urbaine ;

⁶ Lange (449) : *En suggérant que le grand royaume des soninké fut à l'époque almoravide non pas Koumbi-Salé mais le Wagadou et que celui-ci se trouvait dans la région lacustre du Niger, [notre hypothèse D. L.] s'accorde à la fois avec la tradition d'origine des Soninké et la grande épopée des Songhay occidentaux [...] En plus l'hypothèse tient compte de la tradition d'origine des Zarma. [...] Quand on adopte une perspective [...] qui tient compte des clivages existants à l'intérieur de la société négro-africaine de la boucle du Niger et de la diversité caractéristique du monde berbère, on aboutit à la conclusion que les principales initiatives qui durant l'époque almoravide conduisirent à un raz de marée de l'Islam vinrent du côté des Soninké. De même il apparaît que les instigateurs des grands bouleversements sociaux qui provoquèrent, au Wagadou, l'effondrement de la royauté sacrée furent également des Soninké. Quant aux Sanhaja, ... ils étaient partie prenante du jeu, mais ils n'en étaient pas les maîtres.*

⁷ Pour l'hypothèse de la distinction entre deux variétés contemporaines l'une à l'autre de songhay : le songhay A (vernaculaire) et le songhay B (véhiculaire) ainsi que pour les arguments donnés pour la soutenir : Nicolai (1987, 1990).

- la langue autochtone, en tant que représentation, tout en étant reconnue comme élément évident de différenciation et d'auto-identification ne semble pas avoir été instrumentalisée en tant que symbole pour une revendication politique et/ou identitaire.
- on fait l'hypothèse d'une constitution / stabilisation de langue fondée sur une recherche de distinction et de construction identitaire.

Corrélativement cette candidate-hypothèse conduit à questionner à nouveau les langues mandé elles mêmes dans leur constitution ; et peut-être à reconsidérer certains de leurs aspects en rapport avec l'histoire et l'anthropologie de cette région de l'Afrique.

Ceci étant, les différences sont grandes : le songhay est un véhiculaire qui a eu sa fonction politique dans l'empire songhay du 16^e siècle, il est parlé par des millions de personnes sur plus de trois Etats tandis que la *media lingua* est un vernaculaire émergeant, sans histoire, parlé par un millier d'individus et à l'avenir probablement incertain.

C'est évident. Mais cela demande à être analysé par rapport à une autre variable que est celle de la durée d'existence. On ne peut pas non plus supposer qu'une langue émergée depuis un demi-siècle puisse être directement comparée à une langue dont on fait l'hypothèse qu'elle est constituée depuis au moins un millénaire et dont il est certain que la forme qu'on lui connaît est relativement stable depuis plus d'un demi-millénaire⁸.

En rapport avec cette évidence il n'est pas inintéressant de souligner quelques exemples tels que l'expansion du quechua, langue commerciale à l'époque, qui a été largement due aux Incas qui l'avaient choisie comme langue d'empire. Ou encore, le développement du swahili qui n'était utilisé que par une population relativement faible sur les bandes côtières des îles de l'Afrique orientale (cf. Nurse : 1996) et qui a aujourd'hui le statut qu'on lui connaît (on doit distinguer entre les conditions d'émergence et celles de stabilisation et diffusion).

Synthèse sur l'émergence du songhay.

Un phénomène du type de celui qu'illustre la *media lingua* pourrait avoir émergé entre des populations mandé (probablement soninke) dans un rapport de pouvoir politico-économico-religieux complexe avec les populations arabo-berbères de l'espace saharien.

Les points linguistiques intéressants ici sont :

- a. C'est avec les dialectes soninke et azer que la proximité linguistique du songhay semble être la plus grande (tout particulièrement les (rares) éléments de documentation que nous possédons sur l'azer font de cette langue celle dont la morphologie est la plus proche du songhay).
- b. L'existence d'entrées lexicales songhay susceptibles d'être rapportées à des langues de l'Afrique orientale (éthio-sémitiques et couchitiques) (Nicolai : 2003) pourrait ouvrir la recherche à l'étude de stratifications concernant des époques beaucoup plus ancienne renvoyant probablement à la genèse ethnique de populations de l'espace saharien et est-africain qu'on pourrait qualifier de 'proto-songhay'. Précisons toutefois qu'il ne s'agit encore là que d'une hypothèse purement spéculative.

⁸ Corrélativement, l'ancienneté des phénomènes tout autant que l'impact des inévitables stratifications, contacts, recouvrements, changements de fonctions sociolinguistiques, etc. qui ne peuvent pas ne pas accompagner la transformation d'une langue au cours du probable millénaire où elle passera(it) du statut de vernaculaire d'une petite communauté à celui de langue politique d'un empire soudanais pour se répandre largement en tant que véhiculaire dans l'espace sahel-saharien, ne peut pas ne pas avoir conduit à des modifications et restructurations linguistiques qui auront estompé une partie de l'isomorphisme du départ et transformé – comme dans toute langue – une partie des ressources lexicales originelles, introduit de nouvelles stratifications d'emprunt, etc. Autant de phénomènes dont il faut prendre la mesure et qui, méthodologiquement, nous incitent à rechercher les traces de leur stratification plutôt que de se cantonner à une saisie mono-stratale impliquant leur écrasement.

Si cela était vrai, alors, il faudrait penser à un scénario du type suivant :

- i. une émergence du songhay (songhay A), probablement dès avant le 8^{ème} siècle autour de Gao⁹, au contact du monde arabo-berbère parmi des populations ‘proto-songhay’ situées à l’est¹⁰ de Ghana.
- ii. un développement subséquent ou corrélatif du songhay véhiculaire (songhay B) dans l’ensemble de l’espace sahélo-saharien (les traces en sont Tabelbala, Djenné, Tombouctou, Agadez ...) ;
- iii. la question de savoir si les populations igdalen, idaksahak et isawaghen sont devenues songhayphones par l’apprentissage du songhay A ou du songhay B n’a pas de réponse actuellement, mais il est fort probable que cet apprentissage soit largement antérieur à la poussée almoravide : la présence berbère dans la région est connue bien avant cette époque¹¹ ;
- iv. une stabilisation du songhay dans la région, parallèle au développement de l’Empire songhay (14^{ème} et 15^{ème} siècle).

D’une hypothèse à l’autre.

Ce que je viens de développer à propos du songhay n’est pas un « résultat ». C’est simplement un ensemble d’hypothèses de travail qui illustrent des directions de recherche qu’il serait intéressant d’approfondir. Par définition ces suggestions n’étaient pas envisageables dans un cadre de recherche focalisé sur une approche généalogique stricte de l’évolution des langues. Certainement, la possibilité de les envisager conduit à décroiser les visions et à croiser des champs de recherche auparavant non connectés tels ceux qui concernent les contacts des langues et les phénomènes de mélange.

Précisons aussi que, dans la mesure où il ne me semble pas réaliste de supposer une bijection entre l’actualisation d’une matérialité linguistique donnée et une réalité anthroposociale particulière susceptible de l’induire, je ne pense pas que le rapprochement avec la *media lingua* soit directement interprétable dans les termes songhay : il a seulement l’intérêt de montrer un « possible » de l’évolution et de la transformation des langues¹². Il faut garder à l’esprit que nous introduisons la comparaison d’une part entre *une situation complexe écrasée par un millénaire d’histoire* et impliquant de ce fait l’existence d’une stratification corrélatrice de phénomènes divers qu’il importe de démêler dans la mesure du possible, et d’autre part *une situation naissante exemplifiant un processus* et son actualisation avec le minimum de recouvrements collatéraux susceptibles d’induire des mésinterprétations sur sa dynamique et sa nature.

L’intérêt essentiel ici est donc tout autant « théorique » : dans la mise en évidence des « possibles » de l’évolution. En conséquence, ce qui me semble conduire à une avancée, c’est :

- l’ouverture de la réflexion sur nos pratiques de recherche, la nécessité de ne pas (se) masquer les risques de surinterprétation, tout particulièrement lorsque nous

⁹ On peut renvoyer à Al-Ya’qūbī, in : Levtzion/Hopkins, *Corpus...*, 21. Cf. D. Lange 2004, p. 496.

¹⁰ cf. Lange (2004).

¹¹ Peut-être même dans des configurations sahariennes remontant à l’antiquité, mais cela est bien évidemment spéculatif.

¹² Mais dans une analyse, il faut aussi être critique par rapport à son propre penchant à la construction hypothétique ! Il faudrait donc aussi vérifier dans quelle mesure les « faits songhay » sont susceptibles d’être expliqués par « autre chose » que ce que je viens de supposer comme des directions possibles. Autrement dit, n’y a-t-il pas de ‘candidate-hypothèse’ alternative qui expliquerait les mêmes faits par d’autres voies ? Une voie alternative est celle du développement d’une aire de convergence, et dans ce cas particulier, de l’application à grande échelle du processus de métatypie. Pour rendre compte des faits par ce processus il faudrait supposer l’existence d’un « ancien songhay » qui serait une langue indépendante à base lexicale sémitico-berbère ou fortement relexicalisée par ces langues, et dotée d’une syntaxe de nature indéterminable aujourd’hui. Laquelle aurait au cours des siècles convergé vers les structures mandé sous l’effet de procès de nature métatypique dont on a des exemples par ailleurs. Cette hypothèse me semble, finalement, beaucoup plus aventureuse que celle que je propose ici, et elle est confortée par beaucoup moins de faits probables que celle que j’ai choisie ... pour l’instant !

nous situons aux limites du pouvoir de description de nos outils théoriques et de nos possibilités de saisie des phénomènes empiriques ;

- c'est encore la réorientation du cadre théorique, reconstruit dans une perspective qui rend non seulement possible mais 'normal', et à mon avis essentiel, le questionnement sur le contact des langues. Conduisant à développer la réflexion théorique et à ouvrir la recherche empirique dans ce sens.

II. Les critiques.

Synthèse des questions posées à travers les critiques.

- questions sur les données
- questions sur les hypothèses
- question sur la valeur et le niveau de validité des hypothèses
- n'y a-t-il pas d'autres hypothèses possibles.

Les limitations des critiques et les questions qui se posent.

- Les considérations présupposés.
 1. L'hypothèse du « mixage » est le dernier recours explicatif pour rendre compte des phénomènes
 2. Les outils méthodologiques proposés par l'auteur ne justifient pas d'être pris en compte dans la critique : ils n'ont pas besoin d'être critiqués, on peut faire l'impasse de leur analyse et sauter directement à la critique de ses résultats empiriques et propositions d'hypothèses à partir des postulats habituellement reçus.
 3. On peut réfuter sinon l'hypothèse de l'auteur, du moins sa nécessité en sélectionnant quelques exemples faibles dans les données de l'auteur : quelques contradictions ou faiblesses dans le choix de certaines données du corpus, invalident (dans ce cas d'espèce) les hypothèses avancées dans leur globalité
 4. On n'a pas besoin d'analyser et de tenir compte ses précautions méthodologiques : la matérialité de quelques données, uniquement analysée à l'aune de l'autorité compétente qu'est censée être la critique
 5. Les affirmations de l'auteur concernant sa propre distanciation par rapport aux hypothèses qu'il introduit ne témoignent pas d'une exigence critique mais plutôt d'une argumentation conventionnelle et rhétorique, de faux-semblants destinés à servir de pare-feux face aux critiques (justifiées !) dont il prévoit inéluctablement la venue
 6. etc.
- Les considérations implicites.
 1. Le travail présenté est fallacieux
 2. L'auteur veut démontrer / imposer une thèse
 3. Les propositions méthodologiques envisagées par l'auteur n'ont pas d'intérêt

4. Les positions « paradoxales » ou contraires aux usages reçus que l'auteur prend, explicite et tente de justifier, peuvent être rejetées sans qu'il soit nécessaire de contre-argumenter à leur propos.

Etc.

Références.

- Bender, L., 1995. *The Nilo-Saharan Language. A Comparative Essay*. München.
- Ehret, Chr. 2001, *A Historical-Comparative Reconstruction of Nilo-Saharan*. Köln.
- Greenberg, J. 1963, *The Languages of Africa*. The Hague.
- Heine, B., 1975, Language typology and convergence areas in Africa, *Linguistics*, 144 (1-15-75), pp. 27-47.
- Kossmann, M., (*JALL* 26-1, 2005 : 99-102) dans le compte rendu de (Nicolai : 2003)
- Lange, D., *History in Africa* 23, 1996, La chute de la dynastie des Sisse: considerations sur la dislocation de l'Empire de Ghana à partir de l'histoire de Gao., pp. 155-178 (431-54)
- 1996, The Almoravid Expansion and the Downfall of Ghana, *Der Islam*, Bd. 73, S. 313-351, (455-93)
- 2004, Ancient Kingdoms of West Africa: Africa-Centred and Canaanite-Israelite Perspectives, 495-544. J. H. Röhl, Dettelbach.
- Lacroix, P.-F., 1971. L'ensemble songhay-germa : problèmes et thèmes de travail, Actes du 8^e Congrès de la Société de Linguistique d'Afrique Occidentale, 1969, *Annales de l'Université d'Abidjan, Linguistique*, Série H, Abidjan. 87-99.
- Le Page, R. & A. Tabouret-Keller, 1985, *Acts of identity*. Cambridge : Cambridge University Press.
- Leslau, W., [1987] 1991, *Comparative Dictionary of Ge'ez*, Wiesbaden.
- Levtzion, N. & J. Hopkins, 1981, *Corpus of Early Arabic Sources for West African History*, Cambridge.
- Mauny, R. 1954, *Tableau géographique de l'ouest africain au Moyen Age d'après les sources écrites, la tradition et l'archéologie*, IFAN, Dakar.
- Muysken, P., 1981, « Halfway between Quechua and Spanish : The case for relexification », in : A. Highfield &
- 1996, "Media Lengua", in : S. G. Thomason (ed.), *Contact Languages, a wider perspective*, J. Benjamins, pp. 366-426.
- Nicolai, R., 1978 Sur la phonologie des "langues mixtes" du songhay septentrional. *Comptes-rendus du GLECS*, tomes 24-28 (2), pp. 395-412, Paris.
- 1980 Le songhay septentrional (études prosodiques), in : *Itinérances en pays peul et ailleurs*, vol. 1, Société des Africanistes, pp. 261-89, Paris.
- 1980 Le songhay septentrional : les parlers du groupe nomade. *Bulletin de l'Institut Fondamental d'Afrique Noire*, 41b2, pp. 304-70, Dakar.
- 1980 Le songhay septentrional : les parlers du groupe sédentaire. *Bulletin de l'Institut Fondamental d'Afrique Noire*, 41b3, p. 539-67, Dakar.
- 1981, *Les dialectes du songhay (contribution à l'étude des changements linguistiques)*, Paris.

- 1987, Is Songhay a Creole Language ?, in : *Pidgin and Creole Languages : Essays in Memory of John Reinecke* (ed. Gl. Gilbert), University of Hawaii Press, pp. 469-484, Hawaii.
- 1989, Revernacularisation et déterminismes évolutifs : les exemples du songhay septentrional et du dendi, in : *Current approaches to African Linguistics*, vol. VI, Foris, pp. 100-114, Dordrecht.
- 1990, *Parentés linguistiques (à propos du songhay)*, Paris.
- 2000, *La traversée de l'empirique, essai d'épistémologie sur la construction des représentations de l'évolution des langues*, Paris.
- 2003, *La force des choses ou l'épreuve nilo-saharienne, Questions sur les reconstructions archéologiques et l'évolution des langues*, Köln.
- 2005 "Language processes, theory and description of language change, and building on the past: lessons from Songhay", in : Z. Frajzyngier, A. Hodges & D. S. Rood(eds.), *Linguistic Diversity and Language Theories*, J. Benjamins, pp. 81–104.
- Sous presse, "Songhay-mande convergence area : questions and frames", in : Heine & Nurse (eds.), *Africa as a linguistic area/Areal typology and African languages*, Cambridge Univ. Press.
- Nurse, D., 1996, "Prior Pidginization and Creolization in Swahili", in: S. G. Thomason (ed.), *Contact Languages, a wider perspective*, J. Benjamins, pp. 271-494.
- Rouch., J., 1960. *La religion et la magie songhay*. Paris.
- Van Coetsem, Fr, 2000, *A general and Unified Theory of the Transmission Process in Language Contact*, Universitätsverlag C. Winter, Heidelberg.
- Wolff, H. E. & Ousseina Alidou, 2001, On the non-linear ancestry of Tasawaq (Niger), or how "mixed" can a Language be?, *Sprache und Geschichte in Africa* 16/17: 524-74.